Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260127-210126_5-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DE LA COMMUNE DE **LANRODEC***

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Votants :	*14*
Absents :	*1*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
14 janvier 2026
Date d'affichage :
14 janvier 2026

OBJET :
Participation financière frais de scolarisation élèves hors commune

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier à 19 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur OLLIVIER-HENRY Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. OLLIVIER-HENRY Alain, LARVOR Dominique, JOURDEN Jean-Yves, GUILLOU Alain, BARON Joseph, LE ROY Maryline, LE MEUR-BOURDON Claudie, LE GOUX Jean Pierre, CESBRON Virginie, LE SCEL Marthe, SAINTILLAN Aurélie, STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, BRIAND-LE FRANCOIS Aline, DARTIAILH Emmanuel.

***Absente excusée** : Bourdois Marie-Laure*

Secrétaire de séance : Saintillan Aurélie

Le Conseil Municipal de Lanrodec décide de demander aux communes de Saint-Fiacre, Saint-Jean-Kerdaniel et Bringolo, une participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés dans ces trois communes et scolarisés à Lanrodec.

Le Conseil Municipal se propose de demander :
- 1200 euros pour chaque élève scolarisé en primaire
- 900 euros pour chaque élève scolarisé en maternelle

pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Alain Ollivier-Henry

MAIRIE DE LANRODEC 22